

Across

Schéma pluriannuel d'accessibilité 2020 – 2022

Ce document est susceptible d'être mis à jour sans préavis. La version en ligne est la seule version qui peut faire référence.

Mise à jour	Date
v001	15/01/2021
v002	02/04/2021
v003	24/02/2022

Table des matières

1.	Introduction.....	3
1.1.	DEFINITION DE L'ACCESSIBILITE.....	3
1.2.	POLITIQUE D'ACCESSIBILITE NUMERIQUE DE L'ACOSS.....	3
1.3.	RESSOURCES HUMAINES ET FINANCIERES AFFECTEES A L'ACCESSIBILITE NUMERIQUE	4
1.4.	ORGANISATION DE LA PRISE EN COMPTE DE L'ACCESSIBILITE NUMERIQUE	4
1.4.1.	ACTION DE FORMATION ET DE SENSIBILISATION.....	4
1.4.2.	RECOURS A DES COMPETENCES EXTERNES.....	4
1.4.3.	PRISE EN COMPTE DE L'ACCESSIBILITE NUMERIQUE DANS LES PROJETS.....	4
1.4.4.	PRISE EN COMPTE DE L'ACCESSIBILITE DANS LES PROCEDURES DE MARCHE.....	5
1.4.5.	RECRUTEMENT.....	5
1.4.6.	TRAITEMENT DES RETOURS UTILISATEURS	5
1.5.	PROCESSUS DE CONTROLE ET DE VALIDATION.....	5
1.6.	PERIMETRE TECHNIQUE ET FONCTIONNEL	5
1.6.1.	RECENSEMENT	5
1.6.2.	ÉVALUATION ET QUALIFICATION	6
1.7.	AGENDA PLANIFIE DES INTERVENTIONS	6
1.7.1.	PLANS ANNUELS.....	6
2.	Annexe 1 : périmètre technique et fonctionnel.....	7
2.1.	SITE INTERNET OUVERT AU PUBLIC.....	7
2.2.	APPLICATIONS	10

1. INTRODUCTION

Ce document présente l'engagement de l'Acoss (Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale) pour l'accessibilité de ses services de communication au public en ligne conformément à la loi n°2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une république numérique et au décret n° 2019-768 du 24 juillet 2019.

1.1. Définition de l'accessibilité

L'accessibilité numérique permet d'accéder aux contenus (sites web, documents bureautiques, supports multimédias, intranets d'entreprise, applications mobiles...), quelle que soit sa façon de naviguer.

L'accessibilité numérique est indispensable aux personnes en situation de handicap pour :

- S'informer ;
- Communiquer ;
- Accomplir des démarches administratives ;
- Mener une activité professionnelle ;

Essentielle pour les personnes handicapées, l'accessibilité numérique profite à tous : aux personnes âgées, aux personnes en situation de handicap temporaire ou situationnel, aux personnes peu à l'aise avec Internet...

L'accessibilité numérique s'inscrit dans une démarche d'égalité et constitue un enjeu politique et social fondamental afin de garantir à tous, sans discrimination, le même accès à l'information et aux services en ligne.

L'accessibilité numérique est un domaine transverse qui concerne toutes les personnes impliquées dans la création, la maintenance et l'utilisation des dispositifs numériques : décideurs, chefs de projet, graphistes, développeurs, producteurs de contenus...

1.2. Politique d'accessibilité numérique de l'Acoss

L'accessibilité numérique est au cœur des préoccupations de l'Acoss, dans le cadre de ses différentes missions :

- Permettre à chaque français de bénéficier d'une protection sociale à travers le recouvrement des cotisations et contributions sociales et leur redistribution aux branches de la Sécurité sociale.
- Faciliter l'accomplissement des démarches des entrepreneurs et des employeurs en leur mettant à disposition des services numériques stables et intuitifs.
- Animer le réseau des Urssaf.
- Produire et publier des indicateurs et des analyses économiques sur l'emploi salarié.

Cette volonté s'illustre par l'élaboration de ce schéma pluriannuel d'accessibilité numérique associé à des plans annuels d'action, dans l'objectif d'accompagner la mise en conformité [RGAA](#) (Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité) et l'amélioration progressive des sites web et applications concernés.

L'élaboration, le suivi et la mise à jour de ce schéma pluriannuel est placé sous la responsabilité de : Nicolas SIMON (accessibilite@acoss.fr), référent accessibilité.

Sa mission est de promouvoir l'accessibilité par la diffusion des normes et des bonnes pratiques, accompagner les équipes internes par des actions de formations notamment, de contrôler et de

veiller à l'application de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 en procédant à des audits réguliers, assurer la prise en charge des demandes des utilisateurs et de manière générale la qualité du service rendu aux utilisateurs en situation de handicap.

1.3. Ressources humaines et financières affectées à l'accessibilité numérique

Une évaluation en termes de besoins humains et financiers a d'ores et déjà été effectuée. Elle a conduit à l'établissement de moyens budgétaires dédiés à l'accessibilité numérique. Elle sera amenée à évoluer à l'horizon 2021. Le présent schéma sera mis à jour à l'issue de ce processus.

1.4. Organisation de la prise en compte de l'accessibilité numérique

La prise en compte de l'accessibilité numérique nécessite une adaptation de l'organisation interne de production et de gestion des sites web et application concernés, l'accompagnement des personnels, une modification des procédures de marché et, enfin, la prise en charge des personnes en situation de handicap lorsqu'elles signalent des difficultés.

Les éléments ci-dessous décrivent les points importants sur lesquels l'Acoss va s'appuyer pour améliorer l'accessibilité numérique de l'ensemble de ses sites web et applications.

1.4.1. Action de formation et de sensibilisation

Tout au long de la période d'application de ce schéma, des actions de formation et de sensibilisation vont être organisées afin de permettre aux personnels intervenant sur les sites et les applications de développer, éditer et mettre en ligne des contenus accessibles.

1.4.2. Recours à des compétences externes

Chaque fois que nécessaire des intervenants externes seront sollicités afin d'accompagner l'Acoss dans la prise en compte de l'accessibilité. Cela recouvre par exemple les actions de sensibilisation et de formation, les actions d'accompagnement et les actions d'audits et de certification des sites web et applications concernées.

1.4.3. Prise en compte de l'accessibilité numérique dans les projets

Les objectifs d'accessibilité et de conformité au RGAA vont être inscrits et rappelés dès le début des projets dont ils constitueront un axe majeur et une exigence de base.

De la même manière, ces objectifs et ces exigences seront rappelés dans les éventuelles conventions établies avec nos opérateurs, délégataires ou partenaires.

1.4.4. Prise en compte de l'accessibilité dans les procédures de marché

L'accessibilité numérique et la conformité au RGAA doivent constituer une clause contraignante et participer à l'évaluation de la qualité de l'offre d'un prestataire lors de la commande de travaux au travers des appels d'offres notamment.

Les procédures d'élaboration des marchés ainsi que les règles d'évaluation des candidatures sont en cours d'adaptation afin de prendre en compte les exigences de conformité au RGAA.

1.4.5. Recrutement

Une attention particulière sera portée sur les compétences en matière d'accessibilité numérique des personnels intervenant sur les services numériques, lors de la création des fiches de postes et les procédures de recrutement.

1.4.6. Traitement des retours utilisateurs

Conformément aux dispositions prévues par le RGAA et aux attentes légitimes des utilisateurs, un moyen de contact sera mis en place, au fur et à mesure des travaux de mise en conformité, sur chaque site ou application permettant aux utilisateurs en situation de handicap de signaler ses difficultés.

Afin de répondre à ces demandes, la mise en place d'une procédure spécifique d'assistance va être étudiée avec l'ensemble des services et des personnels impliqués.

Dans l'attente les demandes seront traitées via l'adresse email suivante : accessibilite@acoss.fr

1.5. Processus de contrôle et de validation

Chaque site ou application fera l'objet, lors de la mise en ligne initiale, d'une mise à jour substantielle, d'une refonte ou à la fin des opérations de mises aux normes, d'un contrôle permettant d'établir une déclaration de conformité conformément aux termes de la loi.

Pour en garantir la sincérité et l'indépendance, ce contrôle sera effectué en interne par une personne formée qui n'aura pas été impliquée dans le projet ou par l'intermédiaire d'un intervenant externe spécialisé.

Ces opérations de contrôles destinées à l'établissement ou la mise à jour des déclarations de conformité interviennent en complément des opérations habituelles de recette et contrôles intermédiaires qui seront organisées, si nécessaire, tout au long de la vie des projets.

1.6. Périmètre technique et fonctionnel

1.6.1. Recensement

L'Acoss gère 158 sites internet, extranet et intranet et 3 applications à destination du public ou de ses personnels.

1.6.2. Évaluation et qualification

Chaque site ou application a été qualifié selon des critères tels que la fréquentation, le service rendu, la criticité, le cycle de vie (date de la prochaine refonte) ou encore les technologies employées.

L'Acoss a fait le choix de prioriser :

- Tout d'abord les sites cotisants (critère de priorité 1), ce sont par ailleurs les sites les plus consultés ;
- En priorité 2 : les sites mis en ligne récemment et qui sont amenés à perdurer. L'accessibilité numérique avait bien été considérée lors de la conception de ces projets, ils sont donc d'ores et déjà partiellement accessibles. Des audits seront néanmoins planifiés pour confirmer leur niveau précis d'accessibilité et lister les ajustements nécessaires pour les rendre totalement accessibles.
- Ensuite, viennent en priorité 3, les sites avec moins de visiteurs ;
- Enfin, les sites intranet en priorité 4. Étant donné leur caractère confidentiel, ces derniers ne sont pas détaillés dans le chapitre suivant.

1.7. Agenda planifié des interventions

Compte tenu des informations recueillies lors de l'élaboration de ce schéma, la complexité des sites et applications, leur classement par ordre de priorité et leur évaluation en termes de faisabilité, les premières opérations de mise en conformité vont s'étaler sur les années 2020 à 2022.

1.7.1. Plans annuels

Ce schéma pluriannuel est accompagné de plans annuels d'actions qui décrivent en détail les opérations mises en œuvre pour prendre en charge l'ensemble des besoins en termes d'accessibilité numérique de l'Acoss.

Nom	Consultation	Dernière mise à jour
Plan annuel 2020	https://www.urssaf.org/files/RGAA/accessibilite_numerique-plan_annuel_2020-Acoss.pdf	15/01/2021
Plan annuel 2021	https://www.urssaf.org/files/RGAA/accessibilite_numerique-plan_annuel_2021-Acoss.pdf	31/12/2021
Plan annuel 2022	https://www.urssaf.org/files/RGAA/accessibilite_numerique-plan_annuel_2022-Acoss.pdf	24/02/2022

2. ANNEXE 1 : PERIMETRE TECHNIQUE ET FONCTIONNEL

Le périmètre technique et fonctionnel est organisé autour de quatre catégories de sites ou application :

- Les sites internet ouverts au public (sites ou version mobile) ;
- Les sites extranet (sites ou version mobile) ;
- Les sites intranet (sites ou version mobile) ;
- Les applications (sites ou version mobile).

Les indications notées « — » sont inconnues ou en cours de collecte et feront l'objet d'une mise à jour ultérieure.

2.1. Site internet ouvert au public

Site	Mise en ligne	Refonte	URL	Priorité	Notes	Déclaration d'accessibilité
Auto-entrepreneur	—	—	https://www.autoentrepreneur.urssaf.fr	1		Oui
Cesu	—	—	https://www.cesu.urssaf.fr/	1		Oui
Pajemploi	—	—	https://www.pajemploi.urssaf.fr	1		Oui
Artistes-auteurs	—	—	https://www.artistes-auteurs.urssaf.fr/aa/	2		—
Espace des bénéficiaires de la PUMa	—	—	https://ats.declaration.urssaf.fr/puma/accueil	2		—
Médecins Remplaçants (informatif)	—	—	https://www.calcul.urssaf.fr/medecin_replacant.html	2		—
Demande d'adhésion aux services en ligne	—	—	https://www.contact.urssaf.fr/adhenligne/	2		—
Cesu - formulaire d'indemnisation exceptionnelle "Covid-19"	—	—	https://declaration-covid19-cesu.urssaf.fr	2	Fermé jusqu'à nouvel ordre	Oui
Départements et régions d'Outre-Mer : votre formulaire d'indemnisation exceptionnelle "Covid-19"	—	—	https://declaration-covid19-dom.urssaf.fr/	2	Fermé jusqu'à nouvel ordre	Oui
Pajemploi - formulaire d'indemnisation exceptionnelle "Covid-19"	—	—	https://declaration-covid19-paie.urssaf.fr/	2	Fermé jusqu'à nouvel ordre	Oui
Espace marins Urssaf	—	—	https://www.marins.urssaf.fr/accueil.html	2		Oui
Médecins Remplaçants (espace connecté)	—	—	https://www.medecins-replacants.urssaf.fr/	2		—

Site	Mise en ligne	Refonte	URL	Priorité	Notes	Déclaration d'accessibilité
Urssaf.fr	—	—	https://www.urssaf.fr	2	Ce site a fort trafic a été mis en priorité 2, car l'accessibilité sera prise en compte lors d'une refonte	Oui
Urssaf.org	—	—	https://www.urssaf.org	3		Oui
À quoi servent les cotisations sociales ?	—	—	http://www.aquoiserventlescotisations.urssaf.fr/	3		—
Aide et Services à la Personne	—	—	https://asap.urssaf.fr/ ou https://calcul.urssaf.fr/	3		—
Urssaf Ile de France, le blog	—	—	http://blog.paris.urssaf.fr/	3		—
Chèque emploi associatif	—	—	https://www.cea.urssaf.fr	3		Oui
Centre de Formalités des Entreprises	—	—	https://www.cfe.urssaf.fr/saisiepl/	3		Oui
Caisse Générale de Sécurité Sociale de la Guyane	—	—	http://www.cgss.gf/	3		—
Caisse Générale de Sécurité Sociale de la Réunion	—	—	https://www.cgss.re/	3		—
Caisse Générale de Sécurité Sociale de Guadeloupe	—	—	https://www.cgss-guadeloupe.fr/	3		—
Caisse Générale de Sécurité Sociale de Martinique	—	—	https://www.cgss-martinique.fr/	3		—
Caisse Générale de Sécurité Sociale de Mayotte	—	—	https://www.cssm.fr/	3		—
Formulaire de contact du site Secu Indépendants	—	—	https://www.contact.secu-independants.fr/mosaicisu/accueil.do	3		—
Calcul de la réduction générale des cotisations	—	—	https://www.declaration.urssaf.fr/calcul/	3		—
DPAE EDI	—	—	https://www.dpae-edi.urssaf.fr/	3		—
Déclaration Préalable A l'Embauche	—	—	https://www.due.urssaf.fr/declarant/index.jsf	3		—
Tables de références Urssaf	—	—	https://fichierdirect.declaration.urssaf.fr/TablesReference.htm	3		—
Impact emploi association	—	—	http://www.impact-emploi-association.fr/	3		—
Titre emploi service	—	—	https://www.letese.urssaf.fr	3		Oui
Site de maintenance des Urssaf	—	—	https://maintenance.urssaf.fr/	3		—

Site	Mise en ligne	Refonte	URL	Priorité	Notes	Déclaration d'accessibilité
COVID-19 : Mesures exceptionnelles de soutien à l'économie.	—	—	https://mesures-covid19.urssaf.fr/	3		Oui
Votre espace en ligne urssaf.fr évolue	—	—	https://mon-nouvel-espace.urssaf.fr/	3		Oui
Mon intéressement pas à pas	—	—	https://www.mon-interessement.urssaf.fr/accueil/	3		Oui
L'assistant officiel du créateur d'entreprise	—	—	https://mycompanyinfrance.urssaf.fr/ & https://mon-entreprise.urssaf.fr	3		Oui
Le Portail Officiel du Particulier Employeur et du Salarié	—	—	https://www.net-particulier.fr	3		Oui
Open data des Urssaf	—	—	https://open.urssaf.fr	3		Oui
Portail Urssaf des partenaires institutionnels	—	—	https://www.partenaires.urssaf.fr	3		—
Catalogue d'API	—	—	https://portailapi.urssaf.fr	3		—
Prise de rendez-vous de l'Urssaf Ile-de-France.	—	—	https://rendezvous.urssaf.fr	3		—
Sécurité sociale des indépendants	—	—	https://www.secu-independants.fr/	3		Oui
Simulateur RSI	—	—	https://simulateur-rsi.urssaf.fr/	3		—
Titre firmes étrangères (TFE)	—	—	https://www.tfe.urssaf.fr	3		Oui
Titre Particulier Employeur Etranger	—	—	https://www.tpee.urssaf.fr	3		—
Site des Administrateurs et Conseillers de l'Urssaf	—	—	https://eip.urssaf.fr/	4		—
Portail des partenaires de l'Urssaf	—	—	https://www.portailpartenaires.urssaf.fr	4		—
Zefir (outil d'envoi de fichiers lourds)	—	—	https://zefir.urssaf.fr/	4		—

2.2. Applications

Application	Mise en ligne	Refonte	Url	Priorité	Notes	Déclaration d'accessibilité
Autoentrepreneur (iOS)	—	—	https://apps.apple.com/fr/app/autoentrepreneur-urssaf/id1367434630	2		non
Autoentrepreneur (Android)	—	—	https://play.google.com/store/apps/details?id=fr.acoss.amme	2		non

[FIN DU DOCUMENT]